



Natura 2000

Baie de Morlaix

**Groupe de travail
« Milieux terrestres »**

Ordre du jour

1 / Rappel

2/ Fiches actions,
discussions et définition des
priorités

3/ Cahiers des charges
techniques

4/ Calendrier à venir



2/ Le TOME II du DOCOB



Différentes phases

Diagnostic (*validé en COFIL - juin 2014*)

Enjeux & Objectifs de développement durable (*validé en GT le 3 février dernier, reste à valider en COFIL*)

Programme d'actions / Modalités de suivi (en cours)

Cahiers des charges techniques (en cours)

Charte Natura 2000



3/ Hiérarchisation des enjeux terrestres

Enjeux Modéré



Mégaphorbiaies



Hêtraies-chênaies acidiphiles
Ormaies littorales
Aulnaies-frênaies rivulaires

3/ Hiérarchisation des enjeux terrestres - habitats

Enjeux fort



Végétation des
cordons de galets



Landes littorales



Pelouses aérohalines, Végétations
de falaise

Enjeux Très fort



Milieus dunaires

3/ Hiérarchisation des enjeux terrestres - faune

Enjeux modérés



4/ Fiches actions

Cadre

Actions

Modalités de mise en œuvre

Indicateurs de suivi & d'évaluation

A	XX					Priorité 1 2 3 4	
888							
Cadre							
<i>Secteur(s) concerné(s)</i>				<i>Habitat(s) et espèce(s) d'intérêt communautaire concerné(s)</i>			
<i>Constat(s) et problématique</i>							
Actions							
-							
-							
Modalités de mise en œuvre							
Action	Maître(s) d'ouvrage potentiels	Partenaires potentiels	Coût prévisionnel	Nature et source(s) des financements potentiels			
Echéancier							
Action	Année N (2015)	Année N+1 (2016)	Année N+2 (2017)	Année N+3 (2018)	Année N+4 (2019)	Année N+5 (2020)	
<i>Objectifs/mesures du Docob liés :</i>							
Indicateurs de suivi et d'évaluation							
<i>Indicateurs de réalisation</i>							
<i>Indicateurs de résultats</i>							

Trois outils « phares » pour la mise en œuvre des actions

*** Réservés aux propriétaires ou ayants-droits situés dans le périmètre Natura 2000**

Le Contrat Natura 2000

C'est un **engagement volontaire** entre :

Un **particulier**, une **association**, une **collectivité**

et

l'État et l'Union européenne

Il comporte un ensemble **d'actions** à mener, financées sur barèmes ou sur la base des coûts réels

La MAE Natura 2000

C'est un **engagement volontaire** entre :

Un **agriculteur** et **l'État+UE**

La **contre-partie financière** des actions vient compenser le manque à gagner, la perte de revenu.

Elle se base sur un cahier des charges annexé à la MAE et Natura 2000

(barème)

2/ Outils d'action Natura 2000

→ La charte Natura 2000

→ **Objectif** : « Permettre l'implication de tout un chacun »

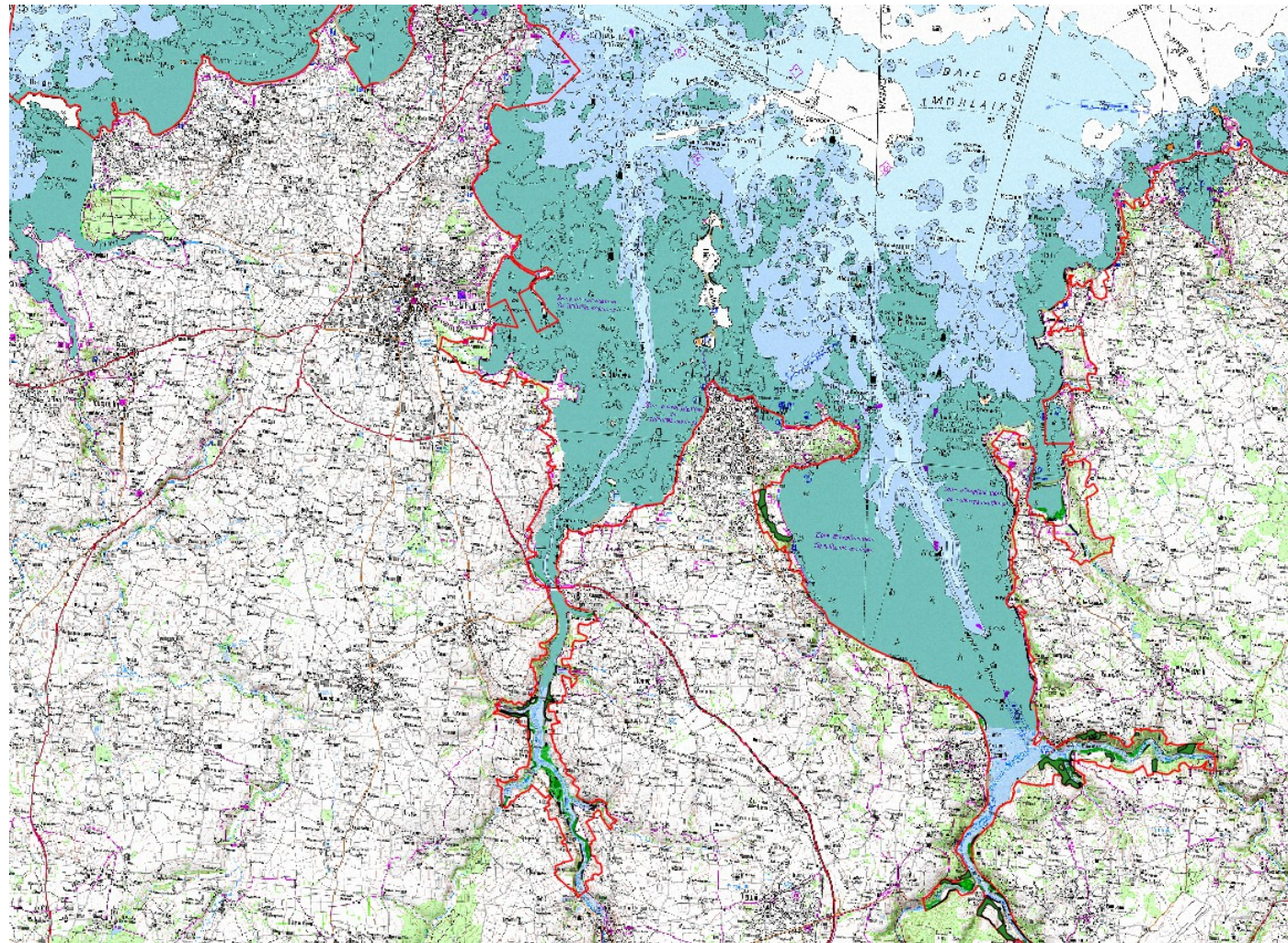
→ **Qu'est-ce qu'une charte Natura 2000?**

- ❖ Recueil de bonnes pratiques
- ❖ Signé par un propriétaire, gestionnaire ou une association
- ❖ 5 ans
- ❖ 2 types de mesures : Engagements ou Recommandations
- ❖ fiches par milieux et par type d'activité



Améliorer la connaissance sur les habitats terrestres

- **Élaborer un programme de suivi de l'évolution des habitats (collaboration avec le CBNB)**
- **Mettre en place/poursuivre une veille sur la présence d'espèces invasives et rudérales**
- **Mettre à jour la cartographie des habitats d'intérêt communautaire**



Améliorer la connaissance sur l'avifaune

- Réaliser un inventaire des oiseaux fréquentant les secteurs terrestres de la ZPS au cours du cycle annuel
- Améliorer les connaissances sur la fonctionnalité des zones d'alimentation et les interactions avec les activités humaines



Améliorer la connaissance sur l'avifaune



A. Sturbois



A. Sturbois



A. Sturbois



A. Sturbois



A. Sturbois

Améliorer la connaissance sur les populations de chauves-souris

- Réaliser un inventaire des espèces de chauves-souris présentes sur la zone
- Inventorier les gîtes potentiels, les prospector et identifier les besoins de prospections et d'aménagement à envisager



Améliorer la connaissance sur les populations de loutre

- Identifier les risques de collisions routières sur le site
- Réaliser des prospections des sites identifiés



Évaluer le sensibilité des habitats et des espèces aux activités professionnelles et de loisirs

- Analyser la sensibilité des habitats et espèces terrestres aux activités humaines sur le site
- Valoriser auprès des usagers les résultats et les intégrer dans la gestion du site



Maintenir et restaurer les habitats de cordons de galet

- Mise en place et entretien d'aménagements de mise en défens
- Suppression ou modification des aménagements impactant
- Sensibiliser sur l'importance du rôle sédimentaire des cordons de galets



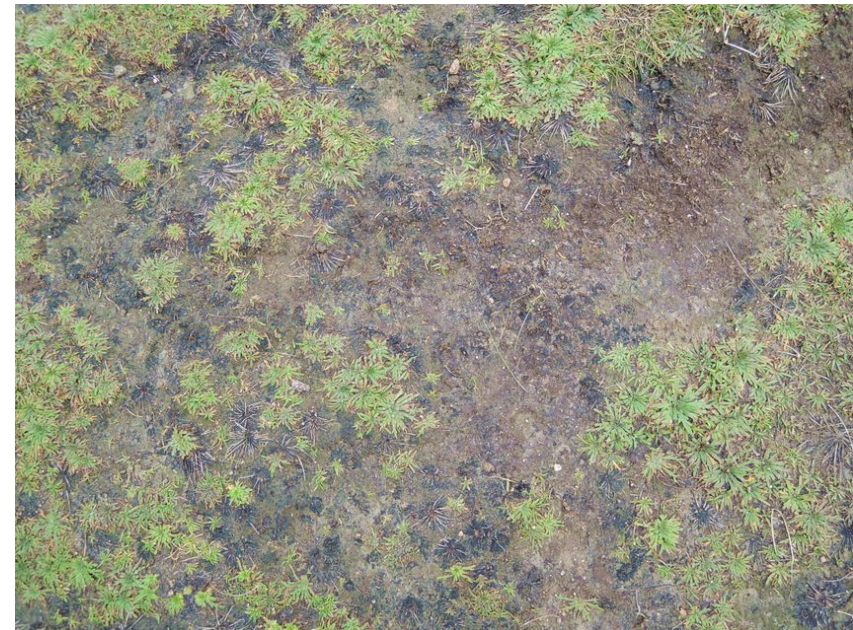
Maintenir les mégaphorbiaies et prairies humides en bon état

- **conservation par une gestion ciblée**



Lutter contre l'érosion et maîtriser la fréquentation humaine

- Définir et mettre en place une veille (observatoire) sur l'évolution des fréquentations
- Canaliser la fréquentation
- Accompagner les porteurs de projets dans leur réflexion et la mise en place de mesures permettant d'améliorer l'organisation des sports de nature
- Définir en concertation avec les acteurs concernés, un projet relatif à la fréquentation sur la côte
- Concevoir et mettre en place une signalétique d'information
- Limiter le phénomène d'érosion et la formation de ravines
- Analyser l'évolution du trait de côte



Lutter contre l'érosion et maîtriser la fréquentation humaine



Cahier des charges des contrats Natura 2000

Pris en charge à 100 % par État et l'Europe

Travaux de mise en défens et de fermeture des accès

Engagements rémunérés :

(soit sur barème soit au coût réel)

- Fourniture de poteaux, grillage, clôture (2,50€/mL)
- Pose et dépose
Ganivelle : 7,50€/mL
Monofil : 6€/mL
Plot : 4€/mL
- Entretien des équipements (1,40€ /mL) sur 5 ans

Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Engagements rémunérés :

- Conception des panneaux ;
- Fabrication ;
- Pose et dépose saisonnière (si besoin) ;
- rebouchage des trous ;
- Entretien des équipements ;
- Etudes

Limiter la banalisation, l'embroussaillage et la dégradation des dunes, pelouses dunaires et habitats de falaises

- Inventorier et cartographier les stations d'espèces invasives à l'échelle du site et à proximité immédiate
- Informer, former et sensibiliser les collectivités, les agents des services techniques des communes, les magasins spécialisés et les particuliers sur les problématiques des espèces invasives
- Améliorer la connaissance sur les populations de lapins présentes sur les secteurs dunaires
- Mettre en place un suivi et une veille permettant d'évaluer les effets de la gestion mise en place



Limiter la banalisation, l'embroussaillage et la dégradation des dunes, pelouses dunaires et habitats de falaises



Cahier des charges des contrats Natura 2000

Pris en charge à 100 % par État et l'Europe

Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Engagements rémunérés :

- Broyage mécanique ;
- arrachage manuel ;
- coupe d'arbre ;
- enlèvement et transfert des produits de coupe
- etc.

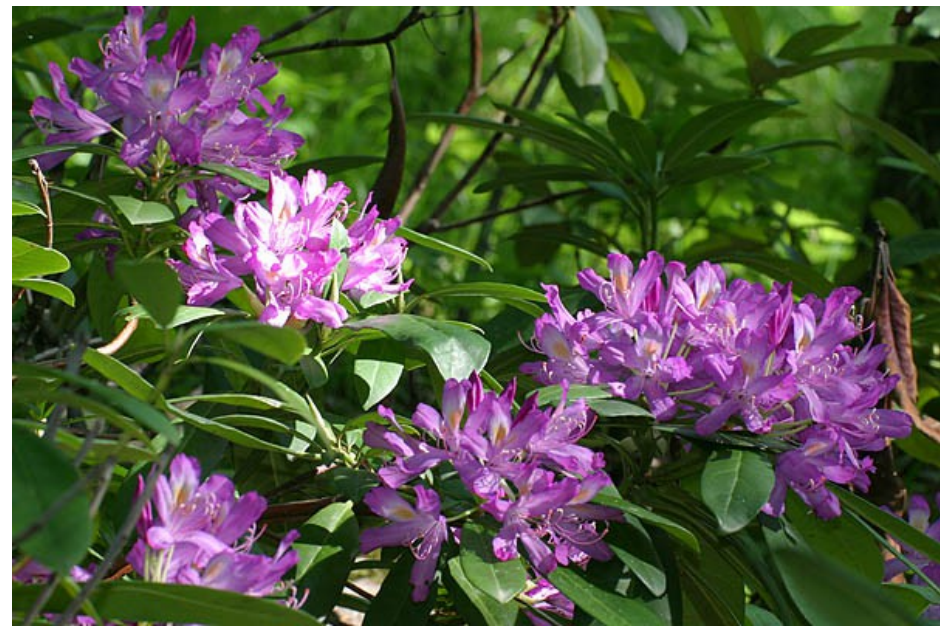
Préserver les habitats forestiers

- Favoriser des îlots de senescence et conserver le bois mort
- Lutter contre les espèces invasives forestières
- Encadrer les éventuels travaux de coupes et conserver des taillis sous futaie en évitant l'embroussaillage et les essences allochtones (évaluation des incidences Natura 2000)



Préserver les habitats forestiers

- Lutter contre les espèces invasives forestières



Contrôler les dynamiques d'enfrichement, restaurer et maintenir les habitats de landes

- Entretien des landes
- Arrachage de la fougère aigle



cahier des charges

A32301P

Cahier des charges type

Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats

Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

A préciser lors de l'élaboration du contrat

Habitat(s) potentiellement concerné(s)

1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
 1330 - Prés salés atlantiques
 2120 - Dunes mobiles du cordon littoral
 2130* - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)
 4030 - Landes sèches européennes
 6430 - Mégaphorbiaies
 9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques.

Espèce(s) potentiellement concerné(s)

1304 - Grand Rhindolphe
 1355 - Loutre d'Europe

Objectifs de l'action

Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.

Objectifs du Docob poursuivis

Engagement du contractant

Engagements non rémunérés

- Respect des périodes d'autorisation des travaux
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Spécifique pour les zones humides

- Pas de retournement
- Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux
- Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau
- Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires si cela n'a pas été prévu dans le Docob

Engagements rémunérés

Le signataire du contrat pourra faire le choix d'un financement sur la base d'un barème ou sur la base des coûts réels.

Nature de l'opération obligatoire

Montant du barème régional fixé

Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe

1 | 300 €/hectare en cas d'intervention mécanique
 OU
 2 | 000 €/hectare en cas d'intervention manuelle
 Si l'exportation n'est pas envisagée : moins
 650 €/hectare

Nature de l'opération optionnelle

Montant du barème régional fixé

Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux	800€/hectare <i>Sauf s'il a déjà été mobilisé avec l'engagement obligatoire précédent, le barème lié à l'exportation (fixé à 650 euros par hectare) pourra être sollicité en accompagnement de l'action</i>
Dessouchage	1 100€/hectare
Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle. <i>(le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)</i>	550€/hectare
Frais de mise en dépôt agréé	48€/hectare
Etudes et frais d'expert (ex: réalisation d'un plan d'intervention)	300€/jour Le montant total doit être inférieur à 12% du montant total de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	

Montant, financeurs et durée de l'aide

A déterminer au moment de l'élaboration du contrat.

La durée d'engagement est de 5 ans.

Points de contrôle

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

cahier des charges

A32303R

Cahier des charges type

Pour l'élaboration des cahiers des charges opérationnels joints aux contrats

Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts

Cadre

Secteur(s) concerné(s)

À préciser lors de l'élaboration du contrat

Habitat(s) potentiellement concerné(s)

1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
1330 - Prés salés atlantiques
2130* - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)
4030 - Landes sèches européennes

Espèce(s) potentiellement concerné(s)

1304 - Grand Rhinolophe

Objectifs de l'action

Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien, lorsqu'aucun agriculteur n'est pas présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques.

Cette action peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture.

On entend par « surface pâturée » la surface totale sur laquelle le bétail est présent, de manière permanente ou temporaire au cours de l'année, sur une ou plusieurs parcelles.

Il est rappelé que l'achat d'animaux n'est pas éligible au financement par contrat Natura 2000 et que cette action n'est pas mobilisable par les agriculteurs (qui peuvent solliciter une MAE répondant aux mêmes objectifs). Les agriculteurs peuvent par contre être prestataires de service pour le contractant.

Objectifs du Docob poursuivis

Engagement du contractant

Engagements non rémunérés

- Respect des périodes d'autorisation de pâturage
- Prise de photographie(s) avant et après intervention
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie.

Engagements rémunérés

Le signataire du contrat pourra faire le choix d'un financement sur la base d'un barème ou sur la base des coûts réels.

Nature de l'opération obligatoire

Montant du barème régional fixé

Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau

Le montant du barème comprend l'ensemble des opérations liées à la gestion pastorale (surveillance,

approvisionnement en eau, déplacement du troupeau et pose et entretien des clôtures, sauf mobiles). Il tient également compte des gains moyens éventuellement générés par l'action.

Le contractant s'engage sur une surface pâturée et sur un nombre de semaines de présence du troupeau (défini avec l'appui de l'animateur du site Natura 2000).

En fonction de la surface pâturée une des deux options suivantes sera choisie :

Cas n°1 : la surface pâturée (Sp) est inférieure à 21 hectares ; le barème est alors calculé en fonction du nombre de semaines de pâturage ;	Si Sp est inférieure à 5 hectares : 42 €/semaine de pâturage et par an ; - Si Sp est supérieure ou égale à 5 hectares et inférieure à 10 hectares : 65 euros €/semaine de pâturage et par an ; - Si Sp est supérieure ou égale à 10 hectares et inférieure à 15 hectares : 90 €/semaine de pâturage et par an ; - Si Sp est supérieure ou égale à 15 hectares et inférieure à 21 hectares : 115 euros €/semaine de pâturage et par an.
--	---

Cas n°2 : la surface pâturée (Sp) est supérieure ou égale à 21 hectares (290 €/hectare) x (nombre de semaines pâturées/52)

Nature de l'opération optionnelle	Montant du barème régional fixé
Pose et dépose de clôtures mobiles	0,70€/mètre linéaire de clôture et par an
Etudes et frais d'expert (ex : réalisation d'un plan d'intervention)	300€/jour Le montant total doit être inférieur à 12% du montant total de l'action
Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	-

Montant, financeurs et durée de l'aide

À déterminer au moment de l'élaboration du contrat.

La durée d'engagement est de 5 ans.

Points de contrôle

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

- Existence et tenue du cahier de pâturage dans lequel devront figurer à minima les informations suivantes :

- période de pâturage
- race utilisée et nombre d'animaux
- lieux et dates de déplacement des animaux
- suivi sanitaire
- complément alimentaire apporté (date, quantité)
- nature et date des interventions sur les équipements pastoraux.

Assurer la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces

- Assurer une veille sur les projets et programmes qui pourraient concerner le site
- Informer, sensibiliser et accompagner les porteurs de projets
- Élaborer/ participer à l'élaboration d'outils

Informations Site Natura 2000 Baie de Morlaix



Les principaux habitats marins et terrestres d'intérêt communautaire ainsi que les espèces animales, potentiellement sensibles aux manifestations nautiques en baie de Morlaix sont présentés ci-dessous pour vous permettre de mesurer les interactions négatives possibles entre votre manifestation et le milieu naturel et ainsi vous aider à remplir le formulaire d'évaluation simplifié des incidences au titre de Natura 2000.

Habitats marins



Les herbiers de zostères

Les zostères sont des plantes marines, et non des algues. Elles se développent sur les fonds vaseux ou sableux de la Manche et de l'Atlantique, dans les zones de faible profondeur. Elles forment des herbiers plus ou moins denses, sur l'estran et jusqu'à 3 ou 4 mètres sous le zéro des cartes.

Ces herbiers abritent une grande diversité d'espèces animales qui viennent s'y reproduire, s'y alimenter ou s'y réfugier. Cela en fait un milieu essentiel au fonctionnement écologique de la Baie de Morlaix. Les zostères constituent également une ressource alimentaire importante pour les oiseaux migrateurs et hivernants, notamment pour les Bernaches cravant.

Sensibilité : Les herbiers de zostères sont très sensibles à l'arrachage et au piétinement. Les mouillages de bouées ou de bateaux dans les herbiers provoquent un arrachage des plantes par l'ancre, ainsi que par le raguage des chaînes. Il est impératif d'éviter de mouiller dans les herbiers de zostères.



Les bancs de maërl

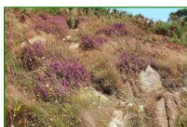
Le maërl est une accumulation de petites algues calcaires rouges non fixées. L'amoncellement de ces petites algues dures forme des bancs plus ou moins épais avec de nombreux interstices. Le maërl se rencontre entre 0 et 30 mètres de profondeur sur les côtes atlantiques.

La structure tridimensionnelle des bancs de maërl permet à ce milieu d'abriter une très grande diversité d'espèces. C'est une zone de nurserie remarquable pour de nombreuses espèces de coquillages (Coquille Saint Jacques, Pétoncle, Palourde...) et des jeunes poissons (Bar, Dorade, Lieu, Rouget...) qui trouvent refuge entre les brins de maërl.

Sensibilité : Les bancs de maërl sont assez peu sensibles aux pratiques courantes des manifestations nautiques, cependant il est conseillé d'éviter de mouiller sur ce milieu, pour ne pas altérer sa structure.

Habitats côtiers

Ces milieux sont présents sur Callot.



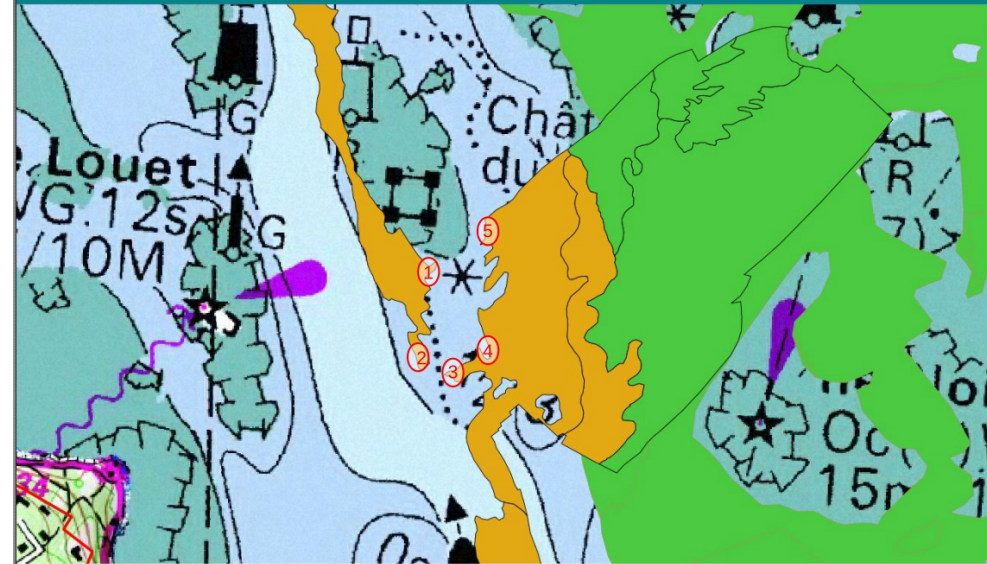
Les landes

Les landes sont composées de bruyères et d'ajoncs. En baie de Morlaix, elles sont essentiellement localisées au sommet de quelques pointes rocheuses, notamment sur les pointes de Primel et d'Analouesten, à Plougasnou, du Cosmeur à Carantec, ainsi que sur la côte sud ouest de l'île de Batz.

Les landes abritent plusieurs espèces de plantes protégées, notamment la Petite-centaurée à fleurs de scille (*Centaurium scilloides*) sur la pointe de Primel.



Localisation point GPS des bancs de maerl et des herbiers



Point 1 : Latitude : 48°67'4564" N – Longitude : 3°88'3707" W
Point 2 : Latitude : 48°67'3080" N – Longitude : 3°88'3615" W
Point 3 : Latitude : 48°67'2937" N – Longitude : 3°88'2969" W
Point 4 : Latitude : 48°67'3296" N – Longitude : 3°88'2091" W
Point 5 : Latitude : 48°67'5392" N – Longitude : 3°88'2374" W



Encourager le développement et la pérennisation des bonnes pratiques en concertation avec les acteurs locaux (charte, etc.)

- Assurer une veille sur les projets et programmes qui pourraient concerner le site
- Informer, sensibiliser et accompagner les porteurs de projets
- Élaborer/ participer à l'élaboration d'outils

Engagements et recommandations pour les gîtes à chauves-souris <i>Bâtiments publics et privés, arbres, ponts...</i>	
Description	
<p>Les bâtiments favorables à l'accueil de gîtes de reproduction des chiroptères sont des endroits chauds, calmes, sombres et qui présentent un vaste volume très favorable à la reproduction des chauves-souris (combles d'églises, chapelles, maisons abandonnées, greniers, etc.).</p> <p>Les églises constituent des gîtes très favorables pour la reproduction des chauves-souris lorsque les accès de pleins vol sont permis. En milieu forestier, les trous de pics, fissures peuvent abriter des chauves-souris forestières.</p>	
Liste des habitats naturels/espèces d'intérêt communautaire ciblés	
<p>Espèces concernées sur le site :</p> <p>Petit rhinolophe (1303) Grand rhinolophe (1304) Murin de bechstein (1323) Barbastelle d'Europe (1308)</p>	
Rappel de la réglementation	
- Espèces protégées	
Engagements de « bonnes pratiques »	
En cas de présence de chauves-souris d'intérêt communautaire, je m'engage à :	
1	<input type="checkbox"/> <p>x Informer la structure animatrice de tout projet de rénovation ou d'entretien d'ouvrages ou de bâtiments (particulièrement s'ils sont anciens), pour recueillir des conseils et établir un calendrier d'intervention favorable.</p> <p><i>Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice ; Absence de travaux aux dates correspondant aux périodes d'occupation du gîte par les chauves-souris</i></p>
2	<input type="checkbox"/> <p>x Conserver un accès adapté pour les chauves-souris. Si cet accès doit être fermé, mettre en place un nouvel accès en concertation avec la structure animatrice. Dans tous les cas, ce nouvel accès doit être maintenu dans l'obscurité (pas d'éclairage).</p> <p><i>Point de contrôle : Présence d'un accès permanent et adapté dans les lieux fréquentés par les chauves-souris</i></p>
3	<input type="checkbox"/> <p>x Avertir la structure animatrice de la découverte de populations de chauves-souris ou de toute modification de la population (désertion des lieux, augmentation ou diminution notable des effectifs...)</p> <p><i>Point de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice en cas d'observations</i></p>
4	<input type="checkbox"/> <p>x Lors des travaux de rejointoiements, conserver des interstices libres (1 pour 3 m²)</p> <p><i>Point de contrôle : Présence d'au moins 1 interstice libre pour 3 m² après les travaux réalisés après la signature de la charte</i></p>
5	<input type="checkbox"/> <p>x Pour le traitement des charpentes, ne pas utiliser de produits toxiques pour les chauves-souris. La structure animatrice fournira au signataire de la charte une liste de produits à faible toxicité. Stocker également les produits toxiques à grande distance de l'entrée des gîtes occupés (par exemple : pesticides, peintures, solvants, etc.).</p> <p>Si le traitement des charpentes s'avère nécessaire :</p>

Lutter contre l'érosion et maîtriser la fréquentation humaine

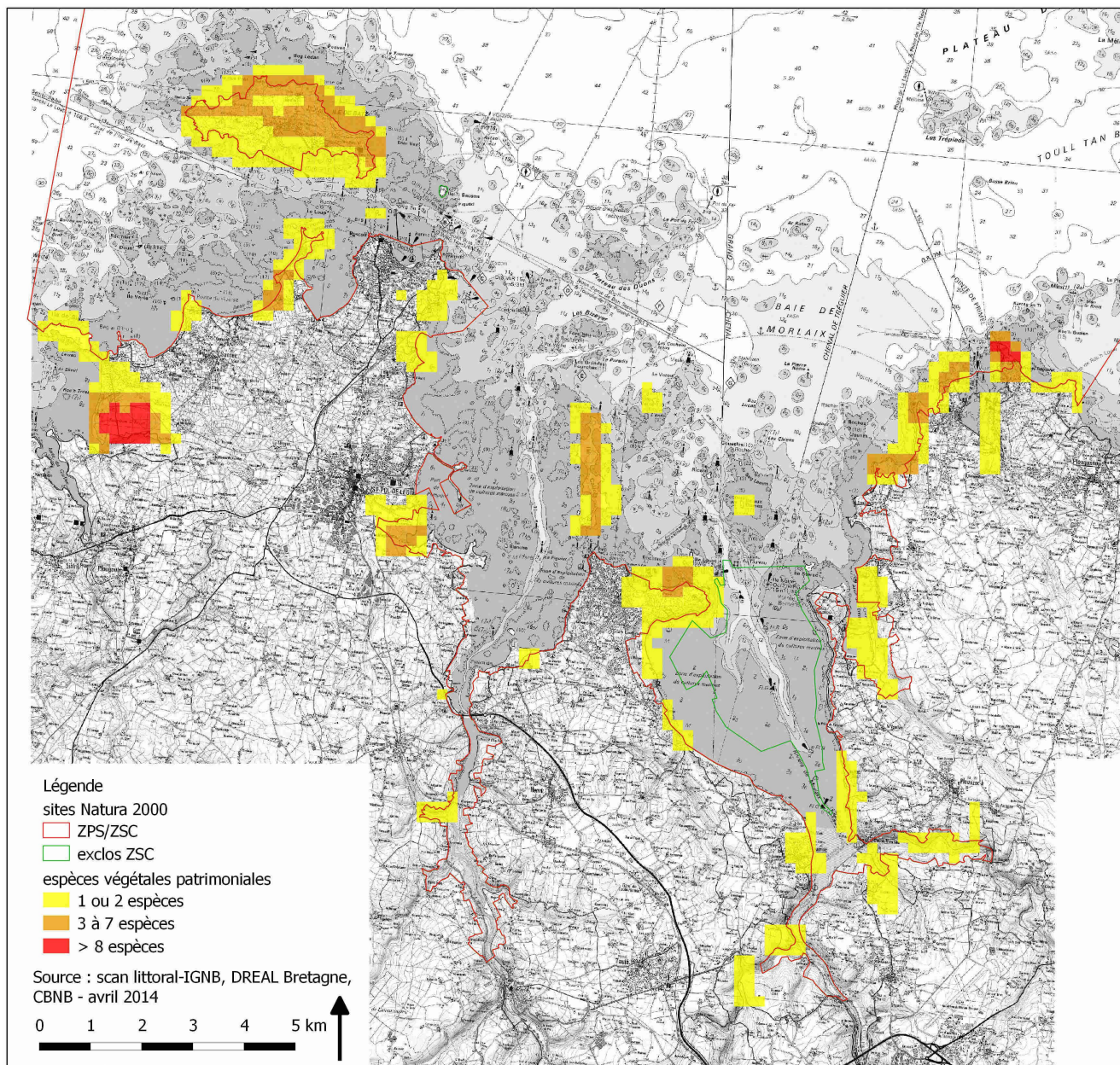


Maintenir et développer une agriculture favorable à la biodiversité et aux milieux remarquables



Adapter le périmètre aux enjeux de protection existant et les enjeux du secteurs

- Mener une réflexion sur la pertinence d'étendre le périmètre à des secteurs périphériques
- Proposer au COFIL des modifications de périmètre



Animer et mettre en œuvre le document d'objectifs

- Mise en œuvre du document d'objectifs



Mettre en œuvre une gestion des espaces naturels et anthropisés favorables au maintien des chauves-souris d'intérêt communautaire

- Réaliser des aménagements visant à restaurer et/ou améliorer l'utilisation des gîtes par les chiroptères
- Créer, maintenir et entretenir des linéaires boisés (haies, talus, plantations)
- Préserver les territoires de chasse
- Encourager le maintien des arbres sénescents



Maintenir et restaurer les habitats fonctionnels des poissons migrateurs

- Suivi des actions du SAGE, des syndicats de bassins versants, de la FDPPMA29 et de l'AAPMA de Morlaix



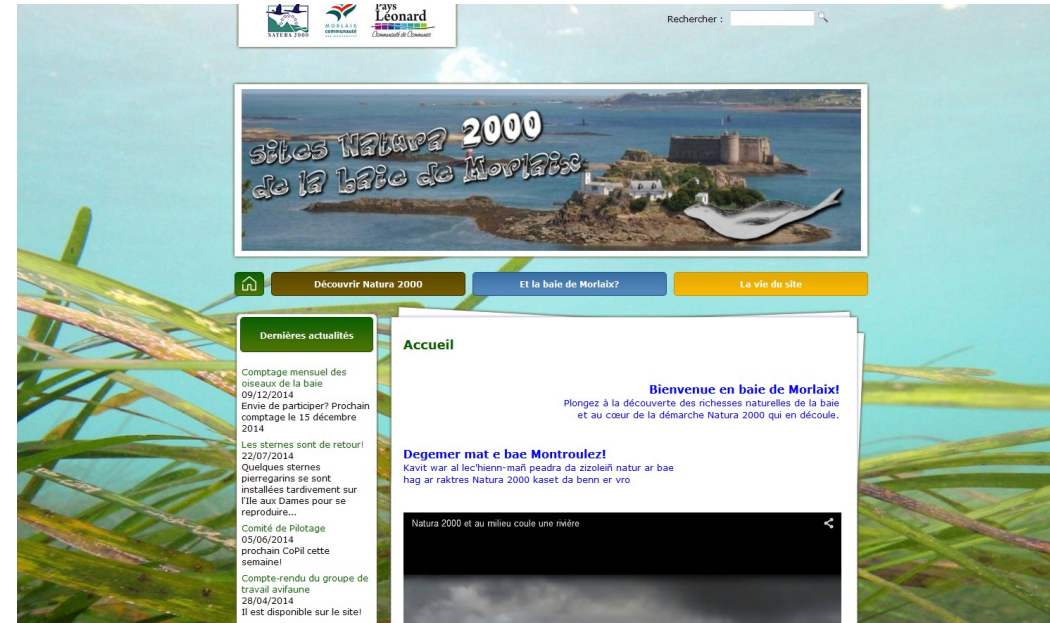
Maintenir et protéger l'habitat du Trichomanès remarquable

- Amélioration des connaissances
- Mise en place d'une veille



Développer les outils de communication afin de sensibiliser et d'impliquer les usagers et le grand public

- Actualiser le site internet
- Créer des supports et outils d'information et de sensibilisation
- Concevoir et mettre en place une signalétique d'information
- Développer les partenariats avec les écoles, lycées, universités
- Organiser ou participer à des manifestations, communiquer sur la démarche et le site
- Animer des réunions



Assurer la coordination de la démarche Natura 2000 avec les autres démarches engagées sur le territoire

- Participer (opérateur Natura 2000) aux réunions concernant les différentes démarches engagées
- Faire participer les porteurs de ces différentes démarches



SCOT, PLU,



Breizh
Bocage

Développement et orientation des politiques d'acquisitions foncières des espaces naturels

- Proposer des zones de préemptions cohérentes
- Assurer une gestion des sites acquis cohérentes avec les enjeux Natura 2000



Calendrier à venir

- Groupe de travail « Milieux marins p
découvrants » le 10 avril à 9H30
- Groupe de travail « Milieux marins pro
28 avril à 14H30
- Groupe de travail « Charte Natura 20
- COPIL DE VALIDATION DU DOCOB
matin



OPÉRATEUR NATURA 2000

Gwladys DAUDIN

natura2000baiedemorlaix@agglo.morlaix.fr

APPUI TECHNIQUE :

DREAL : Michel.ledard@developpement-durable.gouv.fr

AAMP : cecile.gicquel@aires-marines.fr



Merci !!